



Accusé de réception en préfecture
095-269500591-20221122-D-2022-01-AU
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022

2022/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale
du 22 novembre 2022
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2022/9**

Nombre de Membres :
en exercice : 13
présents : 11
votants : 9

L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à 180 heures 30,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le
17 novembre 2022, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président
Mme Claudine THIRANOS, Vice-Présidente
Mme Carole BERGER JACOB, M. Guy BIGNON, M. Michel BOULESTEIX, Mme Ghislaine
CLEMENT, Mme Marie-José DASSONVILLE, M. Jean-Michel GARROY, Mme Marie-Hélène
GOIX, Mme Chimina NEGLOKPE, Mme Bernadette VOOGSGERD

Absents excusés : M. Brice BRUNET, M. Jean DECROIX

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2022

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre
Communaux d'Action Sociale en date du 25 mars 2022.

Absentes à la séance du 25 mars 2022 ne prennent pas part au vote :
Mme Carole BERGER JACOB et Mme Chimina NEGLOKPE.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au
registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Philippe AUDEBERT